



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-049-2024-07

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Démocratie en Santé et de la Communication-Démocratie Sanitaire

IDF-2024-07-15-00018 - Arrêté n° 34/2024 -Arrêté modificatif relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » (4 pages) Page 3

IDF-2024-07-15-00017 - Arrêté n°2024/33 - Arrêté modificatif relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France (11 pages) Page 8

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

Pôle Efficience

IDF-2024-07-08-00006 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/75 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 20

IDF-2024-07-10-00002 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/76 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 23

IDF-2024-07-08-00007 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/82 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 26

IDF-2024-07-12-00003 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/87 Constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 29

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2024-07-22-00001 - Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Île de France (2 pages) Page 32

IDF-2024-07-22-00003 - Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (2 pages) Page 35

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-15-00018

Arrêté n° 34/2024 -Arrêté modificatif relatif à la
composition du Comité de Protection des
Personnes « Île-de-France XI »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 34/2024

Arrêté modificatif relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Île-de-France I », « Île-de-France II », « Île-de-France III », « Île-de-France IV », « Île-de-France V », « Île-de-France VI », « Île-de-France VII », « Île-de-France VIII », « Île-de-France X », « Île-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Île-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidature de **Madame Elisa JACQUIER-LEFAIVRE** et de **Madame Nina MIHALIC** ;

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI ».
- ARTICLE 3** : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 4** : Les autres dispositions de l'arrêté n°2024/29 du 7 juin 2024 demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 juillet 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de
santé Île-de-France

Signé

Denis Robin

ANNEXE

Au titre des 18 membres du premier collège	
En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine (au moins 8, dont) :	
Mme Sabine DE LA PORTE	Mr Axel LEVIER
Mme Manon OLLIVIER	
dont au moins quatre médecins :	
Dr Caty EBEL BITOUN	A désigner
Dr Michèle LHERITIER-BARRAND	A désigner
et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :	
Mme Kolia MILOJEVIC	Mme Alice VINCENT

En qualité de médecins spécialistes de médecine générale (au moins 2) :	
Dr Gérard LOEB	Dr Ariane QUEFFELEC
En qualité de pharmaciens hospitaliers (au moins 2) :	
Dr François COUDORE	Dr Inès LAMROUS
En qualité d'auxiliaires médicaux (au moins 2) :	
Mme Anne-Gaëlle GROSMARE	A désigner

Au titre des 18 membres du deuxième collège	
En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique (au moins 2) :	
Mme Elise JACQUIER-LEFAIVRE	A désigner
En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale (au moins 4) :	
Mme Michèle CATZ	A désigner
A désigner	A désigner
En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique (au moins 4) :	
Mr Anisse CHAGRAOUI	Mme Marie-Cécile LAGUETTE de MECQUENEM
Mr Jean-François LAIGNEAU	Mme Hélène LOUYS
Mr Olivier LANTRES	Mme Nina MIHALIC

En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique (au moins 6) :

Mme Nicole TAVERNY

A désigner

Mme Odile LACHAUD

A désigner

Mme Elvire TOBOSSI

A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-15-00017

Arrêté n°2024/33 - Arrêté modificatif relatif à la
Commission Spécialisée « Organisation des Soins
» de la Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie de la région Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/33

Arrêté modificatif relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 27/2021 du 01 octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 32/2024 du 25 juin 2024 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 24/2024 modifié du 16 mai 2024 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;

VU Les désignations :

Au sein du collège 7 des offreurs de santé,

- au titre des représentants de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours, de **Monsieur Nicolas CHOSSAT (SDIS 91)** en tant que suppléant en remplacement du Colonel Rémi CAPART (SDIS 91),
- au titre des établissements privés de santé à but lucratif, de **Madame Helena KISLER-ELKOUBY (FHP IDF)** en tant que titulaire et de **Madame Dominique BOULANGE (FHP IDF)** en tant que suppléante ;
- au titre des Unions régionales des professionnels de santé libéraux, de **Madame Fatima SAID DAUVERGNE** en remplacement de Monsieur Christophe MINGHETTI ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 15 juillet 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, Vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, Conseillère régionale

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thomas CHAZAL, Maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, Maire de Coubron (93)

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Île-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Île-de-France)	Monsieur Philippe PARTY Madame Gwenaëlle YVINEC
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Île-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE (MEDEF- Île-de-France)	Monsieur Olivier CHALMEAU (MEDEF- Île-de-France)

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

13) un représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Île-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER - Délégué Régional Adjoint, FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP-HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Muraux (78)
Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination :

Titulaires	Suppléants
Madame Pauline LOUIS, Directrice du DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Île-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

25) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91

28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, Trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
En attente de désignation	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF – AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF – AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes - AUIF

30) un représentant de l'ordre régional des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Emmanuel HAY, Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRPMG)

32) un représentant du ministère de la Défense :

Titulaire	Suppléant
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold BELLAN (FEHAP IDF) Madame Marie DEROY (FEHAP IDF)

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-08-00006

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/75 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/75

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 05 mai 1943 portant octroi de la licence n°94#001254 à l'officine de pharmacie sise 89 ter avenue Victor Hugo à Fontenay-Sous-Bois (94120) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 05 février 2024 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Fontenay-Sous-Bois (94120) ;
- VU** le courrier en date du 03 juin 2024 par lequel Monsieur Jean-Louis TALAMONI déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 89 ter avenue Victor Hugo à Fontenay-Sous-Bois (94120) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 31 mai 2024 à minuit ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 31 mai 2024 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Jean-Louis TALAMONI sise 89 avenue Victor Hugo à Fontenay-Sous-Bois (94120) est constatée.
- La licence n°94#001254 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-10-00002

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/76 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/76

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 19 mars 1969, portant octroi de la licence n°92#002243 à l'officine de pharmacie sise 1 rue Paul Andrillon à Clamart (92140) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023-59 en date du 15 juin 2023 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 6 place de la Bourcillière à Clamart (92140) et octroyant la licence n°92#002389 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 11 juin 2024 par laquelle Madame Marie LUCIANI informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 6 place de la Bourcillière à Clamart (92140) suite à transfert et restitue la licence n° 92#002243 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 15 juin 2023 susvisé, sise 6 place de la Bourcillière à Clamart (92140) et exploitée sous la licence n°92#002389, est effectivement ouverte au public à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°92#002389 entraîne la caducité de la licence n°92#002243 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 29 avril 2024, la caducité de la licence n° 92#002243, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°92#002389, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 6 place de la Bourcillière à Clamart (92140).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 10 juillet 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-08-00007

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/82 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/82

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 .
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 28 mars 1989 portant octroi de la licence n°77#000456 à l'officine de pharmacie sise 14 rue de Paris et 2, rue Vignette à Torcy (77200) ;
- VU** la déclaration en date du 17 juin 2024 par laquelle Madame Bopha Kolab CHEA déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 14 rue de Paris et 2, rue Vignette à Torcy (77200) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 25 juin 2024 à minuit ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 25 juin 2024 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Bopha Kolab CHEA sise 14 rue de Paris et 2, rue Vignette à Torcy (77200) est constatée.
- La licence n°77#000456 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 08 juillet 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-12-00003

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/87 Constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/87

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 .
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 10 novembre 1942 ayant octroyé la licence n°75#000160 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 1 rue Montbrun – 39 rue Dumoncel à Paris 14^{ème} arrondissement (75014) ;
- VU** l'avis favorable du Directeur générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 05 juin 2024 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein du 14^{ème} arrondissement de Paris (75014) ;
- VU** La déclaration en date du 03 juillet 2024 par laquelle Madame Catherine TRENTINI déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 1 rue Montbrun - 39 rue Dumoncel à Paris 14^{ème} arrondissement (75014) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 02 juillet 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 02 juillet 2024 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Catherine TRENTINI sise 1 rue Montbrun - 39 rue Dumoncel à Paris 14^{ème} arrondissement (75014) est constatée.

La licence n°75#000160 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,

Signé

Fabien PERUS

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-07-22-00001

Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de l'Union de Recouvrement
des Cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales de la région
Ile de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France

Le ministre de la Santé et de la prévention et le ministre, délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 octobre 2023 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juin 2024 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juillet 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 juillet 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale du travail (CGT) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les arrêtés des 17 juillet 2024 et 19 juillet 2024 sont retirés

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France :

1^{er} En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire :

Mme MAZILU (Sandrine)

Suppléante :

Mme LAMA (Luisa)

Article 3

L'Adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 22 juillet 2024

Le ministre de la Santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
Chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-07-22-00003

Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 - ADP CA
CAF de Paris - portant modification de la
composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé et des
solidarités

Ministère de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté modificatif du 22 juillet 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

La ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CAF de Paris - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 janvier 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 09 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 26 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 15 mai 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu la proposition de candidature émanant de l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

Vu les propositions de candidature émanant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la CAF de PARIS est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléantes :

Mme LONGIN (Valérie) *en lieu et place de Mme CLAVERIE (Marie-Sophie)*

Mme VILLARD (Virginie) *sur poste vacant*

4° En tant que représentants des associations familiales
Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Suppléante :

Mme DUTHOIT-MICHELET (Mathilde) *en lieu et place de Mme BONHOURS (Ghislaine)*

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 22 juillet 2024,

La ministre du travail, de la santé
et des solidarités,
Pour la ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre de l'Économie, des finances,
de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI